

8. Analyse sur la situation des etudiantes et enseignantes

権利	Copyrights 日本貿易振興機構 (ジェトロ) アジア 経済研究所 / Institute of Developing Economies, Japan External Trade Organization (IDE-JETRO) http://www.ide.go.jp
シリーズタイトル(英)	Africa Research Series
シリーズ番号	8
journal or publication title	Inventaire de l'enseignement superieur en Cote d'Ivoire
page range	[123]-128
year	2003
章番号	8
URL	http://hdl.handle.net/2344/00016662

Analyse sur la situation des étudiantes et enseignantes

1. TAUX DE PARTICIPATION À TOUS LES NIVEAUX

Dans cette section, nous étudierons le taux de participation des femmes à tous les niveaux de la formation, c'est-à-dire, du préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur.

1.1 PRÉSCOLAIRE

ÉLÈVES

Le tableau 8-1 donne l'évolution du taux des filles dans le préscolaire de 1991 à 1997. La représentation des filles dans le préscolaire entre 47,9% et 50,9% est presque égale à celle des garçons. Cependant, nous ne pouvons pas affirmer qu'il y a autant de filles que de garçons qui débutent le cursus scolaire car le préscolaire n'est pas une étape obligatoire et le taux d'inscription y est très faible (2,2% en 1997).

ENSEIGNANTES

Le suivi des enfants dans le préscolaire est l'œuvre des femmes. Par exemple, en 1997, sur un total de 1 745 enseignants du préscolaire, il y avait 1 562 femmes enseignantes. Ce qui correspond environ à 90%.

1.2 PRIMAIRE

ÉLÈVES

Le tableau 8-2 présente le pourcentage de filles de 1991 à 1997 pour les différents niveaux du primaire. Le pourcentage de filles se situe entre 44,4% et 36,2%. Il est toujours inférieur à 50% donc le nombre de filles est toujours inférieur à celui des garçons. D'après le Recensement général de la population et de l'habitation effectué en 1998 (RGPH-98), la population qui suit les cours de l'enseignement primaire est composée de 57% de garçons et 43% de filles, soit un rapport de masculinité de 133 garçon pour 100 filles. Cette situation s'explique d'une part par l'inégalité au moment des inscriptions et d'autre part par les abandons et les mariages précoces, etc. Le rapport de masculinité augmente avec le niveau d'instruction. Ainsi, de 124 garçons pour 100 filles au CP1, le rapport de masculinité atteint 130 au CE2 et culmine à 153 au CM2. La faible proportion des filles au CM2 est liée à l'abandon et au redoublement des classes chez ces filles.

Le tableau 8-3 présente les rapports de masculinité par niveau d'étude en milieu rural et en milieu urbain. Ce tableau montre que les rapports de masculinité sont très élevés en milieu rural (de 132 garçons pour 100 filles au CP1 à 201 garçons pour 100 filles au CM2). Cette situation pourrait s'expliquer non pas par l'offre scolaire car les équipements existent mais par les préjugés à l'égard des filles. En milieu urbain, le rapport se stabilise à 114 garçons pour 100 filles du CP1 au CM1. Au CM2, les rapports sont élevés du fait du choix des parents qui, dans la plupart des cas préfèrent retirer les filles ayant fait échec à l'examen d'entrée en sixième et laisser les garçons poursuivre.

ENSEIGNANTES

Le tableau 8-4 montre l'évolution du pourcentage d'enseignantes du préscolaire et du primaire. Le pourcentage d'enseignante varie de 18,9% à 24,6%. Dans l'ensemble, on observe moins d'une enseignante pour 3 enseignants.

1.3 SECONDAIRE

ÉLÈVES

Les pourcentages de filles dans l'enseignement secondaire général de 1991 à 1997 sont répertoriés dans le tableau 8-5. Les pourcentages varient de 27,4% à 36,8%. Les inégalités entre genre sont très frappantes dans le secondaire général. Dans le premier cycle, 62% des élèves sont de sexe masculin contre 38% de sexe féminin. En 1998, les rapports de masculinité sont respectivement de 149 garçons pour 100 filles pour la sixième, 159 pour la cinquième, 165 pour la quatrième et 180 pour la troisième. Dans le deuxième cycle du secondaire, on dénombre 66,4% de

garçons contre 35,6% de filles. Les rapports de masculinité passent de 197 à 203 garçons pour 100 filles de la classe de seconde avant de chuter à 197 en classe de terminale (D'après RGPH-98).

La disparité entre les garçons et les filles commence d'abord à l'inscription des enfants à l'école où les garçons sont privilégiés pour des raisons socio-culturelles. Lorsque les enfants avancent en âge et en cycle, la discrimination devient plus grande. Les filles sont retirées arbitrairement de l'école pour plusieurs raisons: insuffisance de moyens financiers des ménages faisant que les filles sont plus visées lorsqu'il y a un choix à faire.

Le tableau 8-6 présente les rapports de masculinité en milieu rural et en milieu urbain pour l'année 1998. Dans le milieu rural, les rapports de masculinité par niveau d'études sont très élevés et se situent à 235 garçons pour 100 filles. Selon le cycle, ce rapport diffère: 222 garçons pour 100 filles dans le premier cycle, 275 pour le second cycle. Les établissements secondaires sont situés dans les villes. Ce qui pose le problème de tuteur pour les élèves provenant des zones rurales. Les parents refusent d'envoyer leurs enfants loin du village. La poursuite des études après le CM2 reste donc problématique pour les filles. Dans le milieu urbain, bien qu'élevés, les rapports de masculinité sont inférieurs à ceux du milieu rural. Ils sont respectivement de 159 pour le secondaire premier cycle et 194 pour le deuxième cycle.

1.4 SUPÉRIEUR

ÉTUDIANTES

Les pourcentages d'étudiantes en formation initiale varient de 19,8% à 27,0% (le tableau 8-7). Les filles sont donc faiblement représentées dans les grandes écoles et universités. Tout comme la formation initiale, la formation continue enregistre moins de filles que de garçons comme l'atteste les proportions de filles qui varient de 17,3% à 24,4% (le tableau 8-8).

L'analyse de la répartition des filles par types d'établissements montre que la proportion des filles est plus faible dans les grandes écoles publiques (entre 15,5% et 17,8%) et plus élevée dans les établissements privés d'enseignement supérieur (entre 32,3% et 40,7%) (le tableau 8-9).

Les filles sont surtout sous-représentées dans les filières scientifiques et technologiques et dans les filières de formation des formateurs. Par exemple, en 1996/1997, nous avons la répartition représentée dans le tableau 8-10.

Dans l'enseignement supérieur, on note une grande disparité entre les garçons et les filles. Cette disparité augmente régulièrement de la première année à la cinquième année avant de décroître (le tableau 8-11). Au niveau national, les étudiants de l'enseignement supérieur se répartissent entre 31,9% de filles et 68,1% de garçons, soit un rapport de masculinité de 213 garçons pour 100 filles (Voir aussi le

tableau 8-11).

ENSEIGNANTES

Sur 1 665 enseignants permanents des universités et grandes écoles, les femmes ne représentent que 14,4%. La proportion d'enseignantes des universités est plus élevée que celle des grandes écoles publiques (16% contre 11,2%) (le tableau 8-12).

En outre, le tableau 8-13 montre que les femmes sont très peu à atteindre les hauts grades de l'enseignement. Elles sont par contre mieux représentées au grade d'enseignement du second degré (41,4% et 18,2%).

L'analyse de la population féminine scolarisée répartie par cycle d'étude révèle qu'à tous les niveaux ou cycles de l'enseignement, les filles sont faiblement représentées. La disparité scolaire s'accroît avec la progression dans les cycles. Ainsi, les proportions de filles diminuent avec l'augmentation du niveau. De 69,6% au primaire, seulement 3% des filles sont dans le supérieur et 18,7% et 8,7% respectivement pour le secondaire premier et deuxième cycle.

Par comparaison aux garçons, au primaire, le rapport de masculinité s'établit à 76,9 filles pour 100 garçons. Cette différence va s'accroître avec le niveau pour se situer à 45,6 filles pour 100 garçons dans le supérieur. L'éducation nettement moins bonne des filles est due aux préjugés traditionnels d'une part et à diverses raisons socio-économiques d'autre part.

En effet, selon Jean-Marie Manso, « *la structure de l'éducation proposée à l'école ivoirienne n'est pas neutre. Elle est aliénante, déracinante, dans la mesure où elle propose d'autres valeurs de civilisation censées être supérieures aux valeurs traditionnelles locales qui sont le fondement même des sociétés villageoises qui, elle, identifient, situent et magnifient l'individu à leur manière. Les femmes sont en général les gardiennes sûres de ces valeurs et leur acculturation par l'école signifie que la chaîne de transmission de ces valeurs est définitivement rompue, aussi, la société traditionnelle, résistait-elle au changement en maintenant les filles à la maison* » (Manso, 1993).

S'agissant des raisons économiques et sociales, la pauvreté relative de certaines familles et les risques de grossesses précoces des filles font que ces familles préfèrent mettre seulement les garçons à l'école et laisser les filles à la maison pour aider aux travaux ménagers et s'occuper des petits frères.

Quelques suggestions peuvent être faites pour tenter de remédier à cette situation et donc parvenir à une forte représentation des filles au niveau de l'éducation et de la formation. Ce sont par exemple:

- un accès plus rapide à l'éducation avec en particulier des politiques d'équité favorisant la scolarisation des filles et des femmes, notamment grâce des programmes de discrimination positive;
- la poursuite du programme de distribution gratuite de manuels scolaires aux filles pour améliorer leur taux de scolarisation;
- la mise en place de dispositions visant une meilleure protection sociale juridique et sanitaire des filles;

- la mise en place de mesures d'incitation (bourses d'études, internats réservés, réduction des frais d'inscription, etc.);
- au niveau de l'enseignement supérieur, un accès plus important des filles aux filières scientifiques et technologiques, et la mise en place d'aides sociales ciblées.

2. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE D'ÉDUCATION FÉMININE

Les femmes en Côte d'Ivoire représentent près de la moitié de la population. L'analyse de la condition et de la situation de la femme révèle les principaux problèmes suivants:

- un faible pouvoir économique avec le risque d'une féminisation de la pauvreté;
- une insuffisance de prise de conscience des questions environnementales par la population;
- un mauvais état de santé des femmes et des filles, avec, dans certains cas, des violences de toutes sortes;
- une sous-information des femmes, une perception stéréotypée dans les médias, et une invisibilité des femmes de médias;
- un niveau d'analphabétisme élevé chez les femmes, une sous-scolarisation et une déscolarisation prononcées des filles;
- une méconnaissance et un non usage par les femmes de leurs droits;
- une sous-représentation des femmes dans les instances de décision;
- des faiblesses institutionnelles qui ne favorisent pas une véritable promotion de la femme.

D'une manière générale, l'accès des populations à de meilleures situations, conditions de vie et de justice est affecté par leur niveau d'instruction. L'ignorance et l'analphabétisme constituent des facteurs de subordination de la femme. Le gouvernement ivoirien s'est donc penché sur les voies et moyens pour améliorer l'instruction des femmes.

La quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes s'est tenue en 1995 à Beijing. Dans le cadre du suivi des recommandations de la conférence de Beijing, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a, en collaboration avec la société civile, élaboré son plan national d'action de la femme qui a un volet consacré à l'augmentation du niveau de scolarisation des filles et du niveau d'éducation des femmes.

LE PNAF (PLAN NATIONAL D'ACTION DE LA FEMME)

Le Plan national d'action de la femme (PNAF) est un instrument de programmation des actions en faveur de la femme ivoirienne. Il s'est fixé comme objectif global: avoir contribué à améliorer, au terme de l'an 2005, le statut et les conditions de vie de la femme ivoirienne. Les cinq programmes clés du PNAF sont:

- Programme 1 : appui à la promotion économique des femmes et à la lutte contre la pauvreté;
- Programme 2 : appui à l'amélioration de la santé des femmes et des filles et protection contre les violences à leur endroit;
- Programme 3 : appui à l'augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes;
- Programme 4 : appui à la valorisation du statut et du rôle de la femme dans la société au renforcement du leadership féminin; appui à la promotion de sa participation à la prise de décision et à la gouvernance;
- Programme 5 : appui au renforcement du dispositif institutionnel de promotion de la femme.

Le programme 3 « appui à l'augmentation des niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes » se propose de contribuer à augmenter de façon durable les niveaux de scolarisation des filles et d'éducation des femmes, et à assainir l'image de la femme. Il faudrait donc:

- développer l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation pour tous basée sur l'équité et l'égalité des chances;
- contribuer à la réduction des disparités de genre à tous les niveaux d'enseignement;
- contribuer à réduire le taux d'analphabétisme des femmes et à les doter d'une formation non formelle répondant à leurs besoins de développement;
- améliorer l'information des femmes et leur visibilité au niveau des médias.

Les détails du programme sont donnés en annexe (l'annexe documentaire 3).

(Aimée Adiko)